

Est-il juste? Qui favorise-t-il? Il est à l'avantage des contribuables à revenu élevé et non des gagne-petits.

• (1220)

Je pourrais dire presque la même chose à propos du crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements. Il fait très peu pour aider les gagne-petits et favorise les contribuables à revenu élevé. Cette mesure est particulièrement avantageuse pour les sociétés. Bon nombre d'entre elles sont déjà financées par le gouvernement grâce à l'argent qu'il reçoit en augmentant les impôts des Canadiens à revenu faible ou moyen. Cette mesure peut elle aussi être considérée comme régressive. Le crédit d'impôt pour la relance du capital-actions n'est utile que pour ceux qui ont les moyens d'acheter des actions. Une grande partie des contribuables n'achètent pas d'actions. Par conséquent, cette mesure est injuste puisqu'elle ne vise qu'un groupe restreint.

La redevance de canadianisation que le gouvernement touche dans le cadre du Programme énergétique national est, elle aussi, une taxe injuste. Le citoyen qui doit utiliser son véhicule pour travailler doit payer bien plus que son voisin qui ne s'en sert pas. Comme il gagne peu, le contribuable dont le revenu est moyen ou faible devra verser une part disproportionnée de cette taxe; cette taxe est donc bel et bien régressive, puisqu'elle affecte beaucoup plus les pauvres que les nantis. Si elle aide les entreprises, elle n'aide pas du tout les gagne-petit. En fait, si on regarde de près toute cette série de propositions d'amendement, on constate qu'elles visent à favoriser les entreprises au détriment des citoyens ordinaires.

J'aimerais dire un mot maintenant de la redevance spéciale de recouvrement dont ce projet de loi ne dit rien, mais qui figurait dans une motion de voies et moyens il y a plusieurs mois. Cette redevance spéciale augmente la taxe de vente de 1 p. 100, la taxe sur les spiritueux et le tabac de 1 p. 100, et la taxe sur la construction de 1 p. 100. Encore une fois, qui paie cette redevance? Ce sont les consommateurs et non pas les entreprises. Si j'en avais le temps, je pourrais examiner les changements les uns à la suite des autres et bien faire voir qu'ils sont tous régressifs.

Nous comprenons tous que lorsqu'on utilise l'épithète «régressif» en parlant de la fiscalité, on veut dire qu'une taxe quelconque avantage les nantis au détriment des gagne-petit. Autrement dit, tous ces changements vont contribuer à enrichir les riches, sans pour autant améliorer le sort des pauvres ou de la classe moyenne. Ce projet de loi ne contribue en rien à redistribuer la richesse.

A en juger par ce projet de loi, le gouvernement a manifestement changé de conception économique. Il ne se soucie plus guère de la demande et s'intéresse dorénavant à l'offre. En matière de redistribution de la richesse, il règle maintenant sa conduite sur celle du président Reagan. La logique de cette théorie économique m'échappe. Si certaines entreprises produisent trop, ou bien ne produisent pas à plein rendement, ou bien encore ne produisent qu'à 70 p. 100 de leur capacité parce qu'elles n'arrivent pas à écouler leur production, faut-il vraiment leur donner plus d'argent ou leur accorder encore plus d'exonérations fiscales, pour qu'elles puissent produire encore plus de ces produits qu'elles n'arrivent pas à vendre? Voilà l'idée qui soutend la théorie économique de l'offre.

Impôt sur le revenu—Loi

Cette théorie économique, telle que le président Reagan la pratique, part de l'idée assez contestable que si on donne suffisamment d'argent aux riches, les pauvres ne sauraient manquer d'en récolter une petite partie et d'en profiter. En fait, celui qui avant moi représentait la circonscription de Prince-Albert avait l'habitude de fournir comme exemple de cette théorie économique des retombées que si on donne suffisamment d'avoine aux chevaux, les moineaux mangent à leur faim. Cette théorie économique, dans la réalité de tous les jours, est un échec complet.

Monsieur le Président, ce projet de loi renferme un certain nombre d'autres illogismes et je les relèverais, volontiers, si j'en avais le temps. Quoi qu'il en soit, les députés de l'opposition officielle ont beaucoup insisté sur la complexité de ce projet de loi, et je suis d'accord sans réserve avec eux là-dessus. Malheureusement, ils n'ont pas insisté sur les aspects qui sont vraisemblablement les plus importants.

Ce projet de loi accorde des concessions fiscales à certaines personnes qui s'en tirent déjà très bien, sans nous donner la moindre assurance que ces concessions vont se transformer en investissements. En fait, nous serions plutôt assurés du contraire. Jusqu'à maintenant, les entreprises qui obtiennent d'énormes concessions fiscales n'augmentent pas pour autant leurs investissements. Mieux, l'étude comptable Ernst and Whinney, dans le mémoire qu'elle a présenté au Conseil économique du Canada, considérait que les programmes publics pour encourager les investissements n'avaient qu'une influence marginale. On est donc bien forcé d'admettre que c'est une petite subvention sans grande portée économique quand on sait que la plupart de nos usines fonctionnent à 30 ou 35 p. 100 en deçà de leur capacité.

Le projet de loi à l'étude comporte un certain nombre d'amendements qu'il aurait peut-être fallu étudier. Je pense notamment à la vague de plaintes qui nous sont parvenues des milieux agricoles. En cette période particulièrement difficile pour les agriculteurs, bon nombre d'entre eux, qui sont de bons travailleurs, ont tenté de se trouver du travail en dehors de la ferme et certains qui avaient trouvé à s'employer sont retournés travailler dans leur exploitation. Le ministère du Revenu national les a classés dans une autre catégorie aux fins de l'impôt: les agriculteurs qui s'adonnent à leur métier par plaisir.

Je connais des agriculteurs de ma région qui possèdent 15 quarts de mille carré et qui sont considérés comme des agriculteurs amateurs. Les agriculteurs ont si peu gagné depuis quelques années qu'ils n'ont pas pu assurer leurs subsistance avec leurs 15 quarts de mille et qu'ils étaient mieux payés dans les emplois qu'ils ont trouvés à l'extérieur. Il peut arriver qu'ils ne retirent que \$100,000 de leur exploitation, et qu'ils ne touchent que \$15,000 par année et c'est à cause de cette différence qu'ils sont considérés comme des agriculteurs amateurs. J'ai entendu l'autre jour un agriculteur démontrer avec preuves à l'appui qu'il consacrait 134 heures à la ferme pour 40 heures au travail à l'extérieur car il travaille toutes les fins de semaines et il passe entre 8 et dix heures par jour à son exploitation après le travail. Or, le projet de loi ne parle pas de ce grave problème. Il y a quelques années, on aurait considéré qu'il fallait cinq ans pour rentabiliser une exploitation agricole et pour rembourser les emprunts, mais aujourd'hui, il en faut 20 ou 25 uniquement pour rembourser les dettes. Aussi, pourquoi